



LA VOIX DES ENTREPRENEURS
EN T.I. DE QUÉBEC

Mémoire

**Projet de loi n°135 : Loi renforçant la gouvernance et la gestion des
ressources informationnelles des organismes publics et des
entreprises du gouvernement**

**Consultations particulières et auditions publiques
Commission des finances publiques
Le 27 septembre 2017**

À propos de la VETIQ

La VETIQ est La voix des entrepreneurs en T.I. de Québec. Elle représente ses membres, des PME en TI en croissance, qui sont en grande partie de très petites et petites entreprises ayant jusqu'à 100 employés.

La VETIQ collabore entre autres avec le gouvernement du Québec au sein du **Conseil consultatif des technologies de l'information** et du **Groupe de travail Passeport entreprises**.

Mission

Les piliers de la VETIQ sont le maillage, le rayonnement et le porte-voix. L'association a pour mission de rassembler les dirigeants des PME en TI de la grande région de Québec. Elle contribue au rayonnement de l'excellence de ses membres et de l'industrie du numérique. Elle valorise la synergie avec les organisations vouées à leur croissance et agit auprès des instances de développement économique et des gouvernements, afin de faire valoir les intérêts de ses membres.

Trois axes d'intervention prioritaires

La VETIQ s'est donnée trois axes d'intervention prioritaires, soit de :

- Faire valoir l'expertise de ses membres en matière de transformation numérique;
- Faire connaître les besoins de ses membres en attraction et formation des talents;
- Et l'accès des PME en TI aux marchés publics.

Portrait de l'écosystème et des PME de l'industrie de la grande région de Québec

La grande région de Québec se démarque par son écosystème dynamique. Le numérique rayonne à Québec et les entreprises qui ont choisi cette voie ont de nombreux défis, et aussi de nombreux appuis. La région jouit d'un rayonnement international et d'une belle notoriété grâce à des événements tels que le WAQ et la JIQ qui attirent chaque année des conférenciers de haut niveau et traitent autant des plus grandes tendances que de retours d'expériences innovantes.

La région est également animée par de nombreuses communautés. Celles-ci font l'échange de bonnes pratiques, font des démonstrations, donnent des ateliers et partagent des retours d'expériences.

D'autre part, les startups peuvent compter sur Le CAMP un incubateur financé par la Ville de Québec, ainsi que sur de nombreuses autres initiatives dédiées à celles-ci. La Ville de Québec offre d'autres opportunités de financement aux entreprises en technologie. Elle a également mis en place un programme de vitrine technologique où elle utilise elle-même les solutions des entreprises qu'elle finance. Cette vitrine a notamment été mentionnée dans le rapport final du *Comité de travail sur l'entrepreneuriat des jeunes entreprises*, sous la présidence de M. Robert Poëti, présenté le 19 février 2017.

Sans oublier la contribution des instances de développement économique et des projets découlant des établissements d'éducation et de la recherche, cet écosystème contribue à une expertise régionale de haut niveau dans de nombreux créneaux d'avenir.

Pour résultat que Québec, c'est plus de 375 PME proposant des logiciels, des solutions infonuagiques et des services professionnels¹.

Il faut savoir que dans la région, 97% de ces entreprises ont moins de 200 employés. Plus de 60% d'entre elles ont 10 employés et moins. Elles sont aussi nombreuses à compter parmi leur clientèle de grandes organisations.

Les entreprises qui font partie de cet écosystème dynamique, comme elles le font ailleurs, peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs de transformation organisationnelle du gouvernement et d'utilisation des meilleures pratiques, afin d'assurer des services de qualité aux citoyens et aux entreprises, la pérennité du patrimoine numérique gouvernemental, ainsi que la bonne utilisation des fonds publics. Dans le contexte actuel, plusieurs ne sont cependant pas intéressées ou ont cessé de l'être.

1 À l'exclusion des télécommunications, de la fabrication de matériel informatique et de l'électronique.

Commentaires sur le projet de loi 135

La VETIQ accueille favorablement le projet de *Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et reconnaît qu'il s'inscrit dans la continuité de l'axe 1 de la stratégie gouvernementale en TI annoncée en 2015.

Il nous semble toutefois que trois enjeux auxquels sont confrontées les PME en TI, découlant de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, ne sont pas traités spécifiquement ou strictement dans le projet de loi ou dans la loi actuelle et qu'ils méritent d'être abordés dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques.

Nous pensons que plusieurs PME se démarquent par leur savoir-faire moderne, leur capacité de veille et leur haut niveau de connaissance des meilleures pratiques et modèles de développement dans des champs qui leur sont propres. Nous faisons référence ici, entre autres, aux nombreuses technologies du web, aux logiciels libres, à la sécurité, au DevOps, à des solutions infonuagiques spécialisées, à l'internet des objets, à l'intelligence artificielle, à la visualisation des données, à l'expérience utilisateur, aux données ouvertes, etc.

Ces PME se démarquent par leur efficacité dans leur champ d'expertise. Elles sont ainsi un atout pour répondre à des besoins complexes et contribuer aux montées en compétence des organismes publics.

La connaissance et le développement des compétences internes, un fossé à combler définitivement

Nous souhaitons d'abord citer deux extraits de la recommandation 13 du Commissaire à la lutte contre la corruption concernant l'octroi et la gestion des contrats publics en informatique publié en juin 2015². Ces derniers témoignent bien d'obstacles majeurs auxquels font faces les PME en TI en matière d'accès aux marchés publics et sont selon nous des enjeux de gouvernance.

« Bien que ces normes soient déjà en place pour baliser les projets en ressources informationnelles, le Commissaire constate qu'elles ne sont pas systématiquement appliquées, et ce, malgré la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. Les informations détenues par le Commissaire permettent de **confirmer un manque de connaissances** et de responsabilisation de certains gestionnaires dans l'administration des ressources en TI. »

« ...le Commissaire fut étonné de constater que le réel problème n'était pas le manque de règles, mais bien le **fossé entre ces dernières et leur application**. »

² Extrait de la recommandation 13 des *Recommandations du Commissaire à la lutte contre la corruption concernant l'octroi et la gestion des contrats public*.

Certes, le développement d'une vision globale, la responsabilisation, le partage de connaissance, l'obligation de reddition de comptes, l'obligation de collaboration et le pouvoir de vérification sont des pistes fort appréciables. Cependant, seront-elles suffisantes pour assurer qu'un manque de connaissance sera comblé?

L'enjeu des talents et compétences est inhérent aux technologies de l'information et doit selon nous être exprimé clairement dans la gouvernance. **Nous pensons que la complexité de maintenir et de faire évoluer la connaissance et les compétences doit être reconnue et exprimée afin de faire partie intégrante de la gouvernance et à la gestion des ressources informationnelles.**

Des environnements ouverts à la transformation

Pour bénéficier de façon efficiente de l'expertise des entreprises TI et principalement celle des très petites et petites entreprises, il est essentiel que l'ensemble des intervenants d'un organisme public partage la même vision et soit au fait des objectifs, de la planification et des règles, qu'il soit appuyé et sujet à un contrôle. **Il est tout autant essentiel que les technologies, ainsi que les modèles de développement et d'acquisition favorisent des environnements ouverts à la transformation**, à l'utilisation des meilleures pratiques et solutions et ainsi, permettent de prioriser les investissements en fonction du meilleur rapport entre les coûts et les bénéfices.

Nous espérons que la considération de l'ensemble des technologies et modèles de développement disponibles et le développement d'une vision globale permettra à des expertises et solutions d'ici d'émerger en minimisant le risque autant pour les organismes publics que les PME. Nous faisons ici référence, par exemple, à l'interopérabilité, ainsi qu'à dès modèle où des solutions québécoises seront aussi testées et adoptées.

Nous pensons également qu'une réflexion devra être faite afin d'être à l'affût de ce qui se fait et que cela favorisera l'utilisation des solutions ayant un fort potentiel de bénéfices tout en encourageant l'expertise québécoise. Des pistes de solutions ont entre autres été mentionnées dans le *Rapport final du Comité de travail sur l'entrepreneuriat des jeunes entreprises* ci-haut mentionné.

La diffusion des besoins en amont et de façon accessible

La publication annuelle d'un plan gouvernemental des investissements et des dépenses est un premier pas vers la diffusion en amont et de façon accessible de l'information.

La VETIQ accueille favorablement les nouvelles fonctions du dirigeant principal de l'information, des dirigeants de l'information et la création d'un comité de gouvernance. Nous ne pouvons qu'espérer que l'approche de collaboration, mais aussi d'obliger une reddition de comptes sur la gouvernance des ressources informationnelles, allant du plan directeur à l'inventaire et l'état

des actifs informationnels, ainsi que l'utilisation des sommes, en plus d'instaurer des pratiques rigoureuses de vérification et de contrôle sera bénéfique.

Nous tenons à rappeler qu'une entreprise saura mieux contribuer à l'atteinte des objectifs d'un organisme public si elle détient les informations pertinentes relatives à ses besoins et ses enjeux le plus tôt possible. La VETIQ ne peut qu'encourager à la plus grande transparence possible et à l'utilisation de moyens tels que les vitrines inversées qui ont été instaurées au printemps dernier, mais pas uniquement, puisque celles-ci sont éphémères. **Nous recommandons donc que des moyens modernes et accessibles soient utilisés pour diffuser davantage d'information sur les planifications et besoins des organismes.**

Conclusion

Dans une économie numérique mondiale où les enjeux de transformation, d'expertise et d'innovation sont profonds et communs, le gouvernement se doit de poursuivre ses nombreuses initiatives et passer à l'action afin de rattraper son retard et faire tomber les barrières qui limitent sa progression. Cela doit aussi passer par la collaboration avec les entreprises en TI, notamment celles des PME, qui ont des solutions et de l'expertise de pointe à offrir dans ces domaines complexes.

Contacts

Pour toute question concernant les commentaires formulés dans ce document, nous vous invitons à contacter la VETIQ aux coordonnées suivantes :

LA VOIX DES ENTREPRENEURS EN T.I. DE QUÉBEC (VETIQ) INC.

Att. Anick Tardif, Présidente du Conseil d'administration

Courriel : anicktardif@vetiq.org

600-900 Boulevard René-Lévesque E, Ville de Québec, QC G1R 2B5

Téléphone : 418-476-1700

Courriel général : info@vetiq.org